

COMPOSITION DU JURY POUR L'EXAMEN FINAL.

L'examen final est subi devant un jury composé de cinq membres qui sont :

1. — Le Directeur de l'École des Hautes Études Commerciales ;
2. — Deux professeurs de cette école désignés par le Conseil d'administration ;
3. — Un délégué de l'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec ;
4. — Un délégué de l'Association des comptables de Montréal.



DATE DES SESSIONS ET ORGANISATION DES EXAMENS.

1. — Une session d'examen, pour la collation du diplôme de "Licencié en Sciences Comptables." sera tenue chaque année *dans le courant du mois de mars.*

2. — Les étudiants, remplissant toutes les conditions exigées, et qui désirent se présenter à ces examens, doivent en avertir le Directeur de l'École *au plus tard dans le courant de la dernière semaine du mois de décembre.*

Ils doivent accompagner leur inscription des pièces suivantes :

- a. — un extrait de baptême ;
- b. — un certificat de cléricature ;
- c. — le parchemin de la "Licence en Sciences Commerciales."

3. — Ces examens comporteront :

A. — Réparties sur trois journées les séances suivantes d'examens écrits :

- a. — Comptabilité (Théorique) 3 heures
- b. — Comptabilité (Pratique) 6 heures
- c. — Comptabilité (Vérification) 3 heures
- d. — Droit commercial 3 heures
- e. — Economie politique (Questions spéciales)
et Finances publiques 2 heures

B. — S'il y a lieu, les candidats pourront être appelés à subir un examen oral complémentaire sur certaines matières de l'examen écrit. Le jury prend cette décision quand il le juge opportun.

